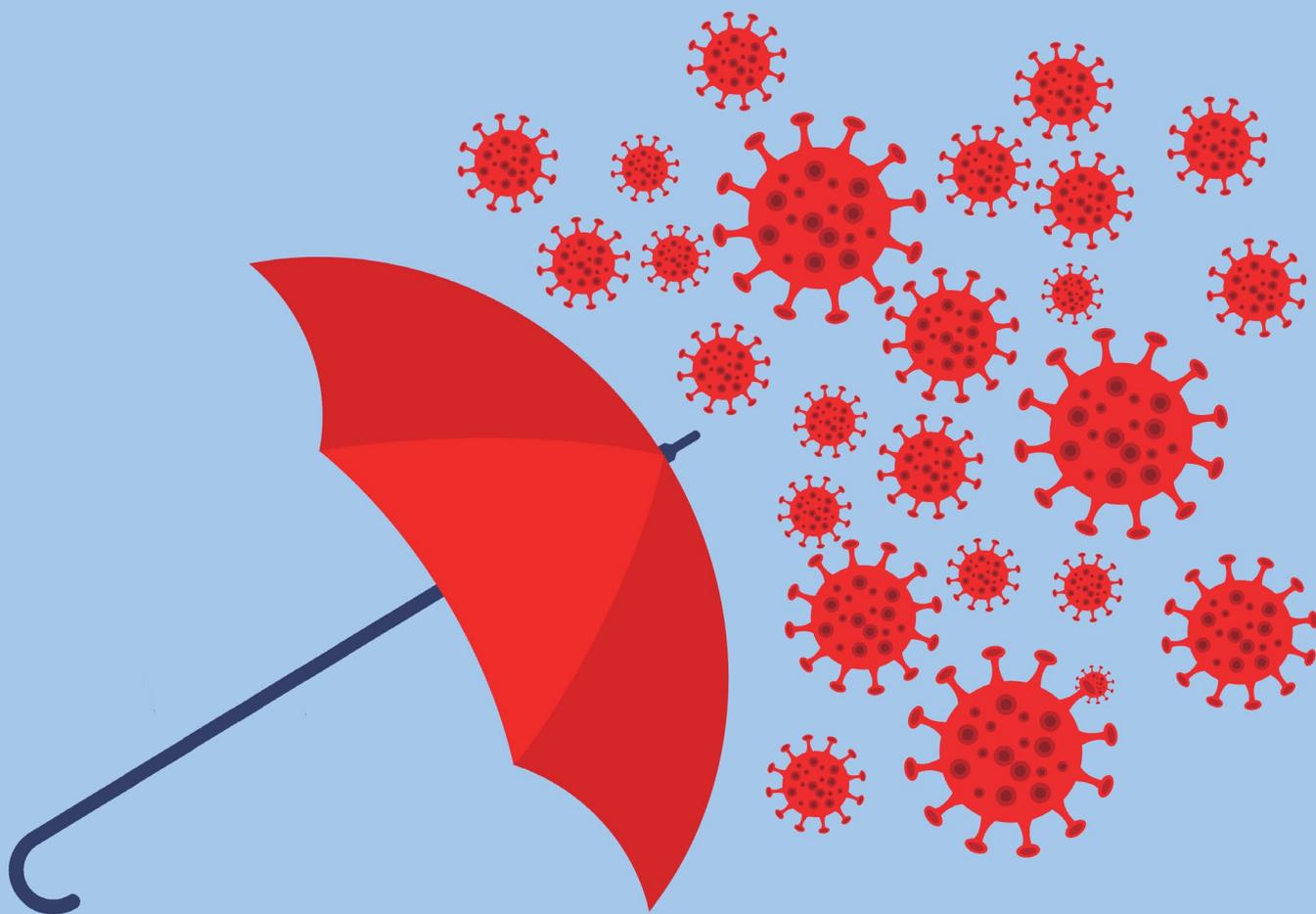


DU DIAGNOSTIC AUX MESURES D'URGENCE



La vague de solidarité et de mobilisation à laquelle nous assistons est la manifestation d'une prise de conscience. Derrière les applaudissements quotidiens, on ne compte plus les organisations informelles de quartier pour faciliter la livraison de courses ou la garde d'enfant. De nombreuses plateformes ont vu le jour pour mettre en contact les personnes ayant besoin d'aide et les volontaires prêts à s'engager. Cette crise sanitaire traduit un besoin général de solidarité et de lien social, autant pour ceux dans le besoin, que pour ceux qui veulent retrouver ce lien, en donnant de leur temps et de leur énergie pour aider. Beaucoup redécouvrent qu'une citoyenneté active est possible et qu'elle est à leur portée. Cet esprit de solidarité est l'essence même du secteur associatif, qui maintient et renforce le lien social. La présente note vise à rendre compte de ce qui se passe côté associatif depuis mi-mars alors que nous traversons une crise inédite.

I - LES ASSOCIATIONS DANS LA CRISE

Depuis le 16 mars dernier, le secteur associatif, comme tout le pays est en état de confinement. Pourtant, les associations françaises font preuve d'organisation, de détermination et d'inventivité afin de maintenir une activité forcément affectée par la situation sanitaire, mais souvent nécessaire, avec une force de frappe significative lorsqu'on rappelle que 50% des Français adhèrent à une association, comme l'illustrent les exemples suivants.

ACTIONS DE SOLIDARITÉ afin de ne pas délaissier les populations les plus exposées à la crise sanitaire et à l'isolement social qui en découle.

Secours Catholique

- ✓ *Adaptation des maraudes et des distributions de nourriture afin de ne pas laisser les personnes à la rue sans assistance, tout en respectant les consignes sanitaires*
- ✓ *Maintien du lien avec les familles malgré la fermeture en gardant le contact, en venant aux nouvelles et en mettant les familles en relation avec les associations encore actives, que ce soit pour distribuer des produits de première nécessité ou pour organiser des consultations à distance*

Unis Cité

- ✓ *Mobilisation de 1000 jeunes en service civique à temps plein pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et 500 auprès des personnes en situation de handicap isolées et en soutien aux aidants*

Emmaüs

- ✓ *Maintien de l'accueil inconditionnel et de l'accompagnement des personnes fragiles en s'adaptant aux consignes sanitaires, afin que la consigne "restez chez vous" puisse aussi s'appliquer à ceux qui n'ont pas de chez eux. L'association permet ainsi aux plus démunis de pouvoir conserver un accès à l'aide alimentaire et à l'hébergement d'urgence malgré les mesures de confinement*

Cnajep

- ✓ *Accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans, particulièrement touchés par la crise, du fait du blocage des parcours d'insertion professionnelle pour les jeunes (arrêt de CDD, mise au chômage, blocage des missions d'intérim, report des stages, etc.)*

ACTIONS D'ANIMATION afin de maintenir le lien à l'heure du confinement

Associations sportives, culturelles et les MJC

- ✓ *Lancement via les réseaux sociaux de programmes sportifs ou des challenges pour leurs adhérents, afin que ces derniers gardent un contact avec leur activité et que le lien social ne disparaisse pas.*
- ✓ *Propositions de cours à distance quand cela est possible*

La Ligue de l'Enseignement et France Nature Environnement

- ✓ *Adaptation de l'offre d'activités en version dématérialisée*
- ✓ *Propositions d'activités pour rendre plus vivable le confinement et permettre de garder le lien*

ACTIONS D'ENTRAIDE afin d'assurer la continuité des activités en imaginant de nouvelles solutions avec une forte mobilisation des bénévoles, et la création ou la participation à des plateformes proposant des missions pour les bénévoles ou les volontaires¹

Réseaux d'associations étudiantes telles qu'Animafac ou la FAGE

- ✓ *Diffusion des informations liées à la crise aux étudiants*
- ✓ *Appui dans la continuité pédagogique voulue par le ministère de l'Education Nationale, via des initiatives de plateformes de partage de cours entre étudiants et des réseaux d'aides aux lycéens*

France Bénévolat

- ✓ *Mise en place d'un portail digital, pour mettre en lien bénévoles et associations, permettant à chacun de trouver la mission pour laquelle il ou elle se sent le plus utile à travers la plateforme benevolat.fr*

Dans cette période difficile, le monde associatif répond donc présent et s'adapte aux conditions du confinement afin de conserver son rôle de créateur de lien social, au service de projets solidaires. Mais la crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons n'épargne pas l'activité économique des associations comme le montre **l'enquête menée par Recherches et Solidarités pour Le Mouvement associatif, en lien avec le RNMA²**, dont les chiffres sont déclinés ci-après.

¹ De nombreuses associations participent à la plateforme www.jeveuxaider.gouv.fr, les principales associations de promotion du bénévolat ont créé www.benevolat.fr, et bien d'autres initiatives ont vu le jour.

² Pour plus d'informations et retrouver les résultats de l'enquête www.lemouvementassociatif.org

II - IMPACT DE LA CRISE SUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

Sur la base de l'enquête lancée en début de crise et ayant recueilli à date plus de 16 000³ réponses, Le Mouvement associatif a mesuré l'impact direct de la crise sur les activités associatives. Ce que l'on en retient :

Un impact économique fort

Sur la base des budgets des répondants, de la représentativité de l'échantillon, et du pourcentage d'activités arrêtées, nous estimons l'impact économique minimum de la crise depuis mi-mars sur le secteur associatif à environ **1,4 milliard d'euros de perte**

Soient 400 millions d'euros pour les associations non-employeuses en termes de perte de recettes d'activités depuis le début de la crise sanitaire, auxquels il faut ajouter plus de 975 millions d'euros pour les associations employeuses sur la même période

5 chiffres-clefs issus de l'enquête

- **65% des associations sont à l'arrêt**

Parmi elles, les associations sportives et culturelles sont particulièrement touchées puisque 76% d'entre elles sont à l'arrêt pour les premières et plus de 65% des secondes. Les plus petites d'entre elles sont particulièrement concernées puisque 70% des associations sportives à l'arrêt ont moins de 50 000€ de budget.

- **23% seulement des associations parviennent à maintenir une faible activité, les autres sont en première ligne**

Parmi les associations qui parviennent à maintenir plus de 20% des activités on retrouve en première ligne les secteurs caritatif et social puisque respectivement 50% et 43% maintiennent leurs activités habituelles, car elles sont mobilisées dans le cadre de la crise et doivent également réadapter leurs activités.

- **81% des associations ont dû reporter ou annuler un événement**

En moyenne 81% des associations ont été contraintes d'annuler un ou plusieurs événements et cela concerne 90% des associations dans le secteur sportif et le secteur culturel. La majorité des associations dans ce cas de figure ont un budget entre 50 000 et 100 000 euros, cela touche donc particulièrement les associations petites et moyennes qui maillent le territoire.

³ Les chiffres de la présente note sont issus de l'enquête « Covid-19 : Quels impacts sur votre association », menée par Recherches et Solidarités pour Le Mouvement associatif, en lien avec le RNMA, en mars/avril 2020 sur un échantillon de plus de 16 000 associations

- **21% des associations ont moins de 3 mois de trésorerie devant elle (à mi-mars)**

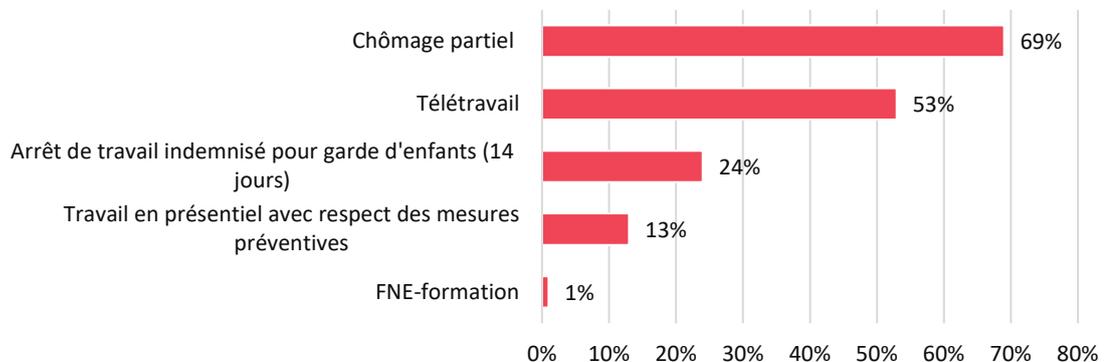
Le secteur de l'environnement est particulièrement impacté par les problématiques de trésorerie puisque 43% des associations ont moins de 3 mois de trésorerie, mais il touche également les associations du secteur social à hauteur de 40%.

Cette problématique concerne tout particulièrement les associations employeuses puisque 28% d'entre elles ont moins de 3 mois de trésorerie contre 14% pour les associations non-employeuses. Pour l'ensemble des secteurs associatifs, plus de 50% des répondants considèrent qu'ils ont devant eux moins de 6 mois de trésorerie.

En cas de prolongement de l'arrêt de l'activité, cela aura des conséquences lourdes en termes d'emplois ou de stabilité pour ces associations

- **69% des associations employeuses ont fait une demande de recours au chômage partiel**

Les solutions déjà mobilisées par les associations employeuses pour les salariés :



Les associations employeuses ont une certaine capacité d'adaptation au contexte avec 53% de recours au télétravail mais le pourcentage de demande de recours au chômage partiel souligne à quel point l'activité est impactée.

Une vie associative qui se maintient et s'adapte

Malgré le ralentissement voire l'arrêt de l'activité pour la grande majorité d'entre-elles, les associations maintiennent le lien avec leurs bénévoles et leurs adhérents. Ce lien est souvent maintenu dans un esprit d'entraide, au-delà de la nature ou du maintien de l'activité de l'association, ce qui démontre la force de l'esprit de solidarité qui émane du secteur associatif.

4 chiffres-clefs issus de l'enquête

- **82% ont maintenu des relations à distance entre bénévoles**

Seules 18% des associations ont suspendu cette relation et parmi les 82% l'ayant maintenue, la majeure partie l'a fait dans un esprit de solidarité, pour s'entraider ou simplement maintenir les échanges (63%). Un grand nombre tente aussi de s'adapter en poursuivant si possible l'activité à distance par des montages de projets ou de la communication (42%).

- **Plus de 60% prennent des nouvelles de leurs adhérents ou de leurs bénéficiaires**

Une autre tendance qui ressort de cette enquête est l'augmentation avec le temps de la part des associations qui maintient le contact avec ses bénévoles et adhérents, passant de 52% dans les premiers jours de l'enquête à 64% au 7 avril.

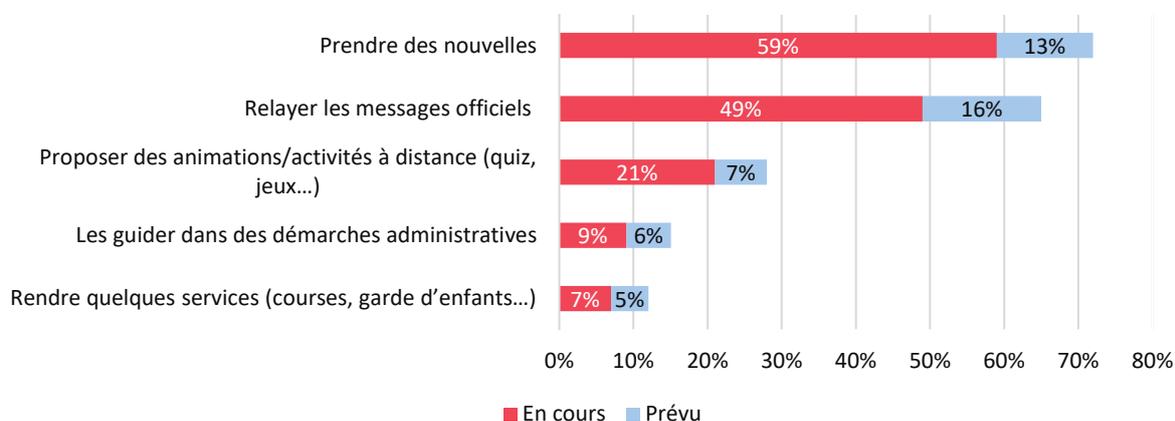
- **50% parviennent à relayer les messages officiels**

Les associations sont également vectrices d'informations liées à la crise sanitaire puisque 52% s'en font le relai. C'est le cas particulièrement dans les associations sportives et caritatives puisque près de 60% d'entre elles avaient prévu de communiquer les jours suivant le début du confinement.

- **24% organisent des activités de substitution à distance pour leurs adhérents**

Un chiffre qui n'a cessé d'augmenter depuis le début de l'enquête et qui suit une dynamique à la hausse. Les secteurs sportifs et culturels sont en tête avec près de 30% d'entre eux proposant des activités à distance.

En synthèse, le lien avec les bénévoles et les adhérents se maintient via de nombreuses actions de lien social, de sensibilisation ou encore de propositions d'activités :

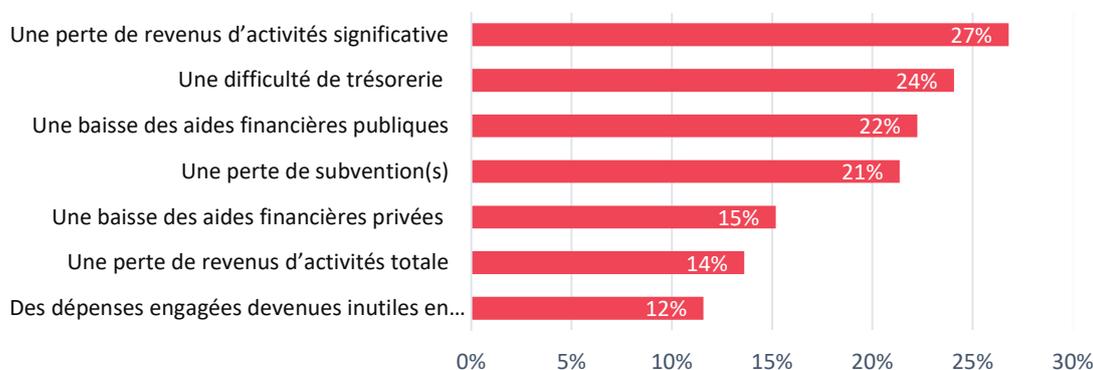


III - BESOINS ET ATTENTES DES ASSOCIATIONS POUR FAIRE FACE À LA CRISE

L'enquête montre, sans surprise, que les associations ont besoin de soutien. Le premier type de soutien dont elles ont besoin est financier, mais de nombreuses associations ont également témoigné d'un besoin d'aide pour s'adapter à un contexte difficile et inédit (assistance et protection juridique, accompagnement dans le maintien de la vie associative à distance etc.). Nous déclinons ici les besoins exprimés par les associations dans ce contexte.

Des besoins économiques

55% des répondants prévoient des conséquences économiques dans les 6 prochains mois, et traduisent les besoins qui sont ou seront ceux des associations :



Ces chiffres impactent différemment les secteurs. Les associations par secteurs les plus touchés en matière de pertes de revenus significatives sont :

- Environnement (70%)
- Loisirs (67%)
- Education, formation, insertion (65%)
- Social (61%)
- Culture (61%)
- Développement local (51%)
- Caritatif-Humanitaire (47%)
- Sport (44%)

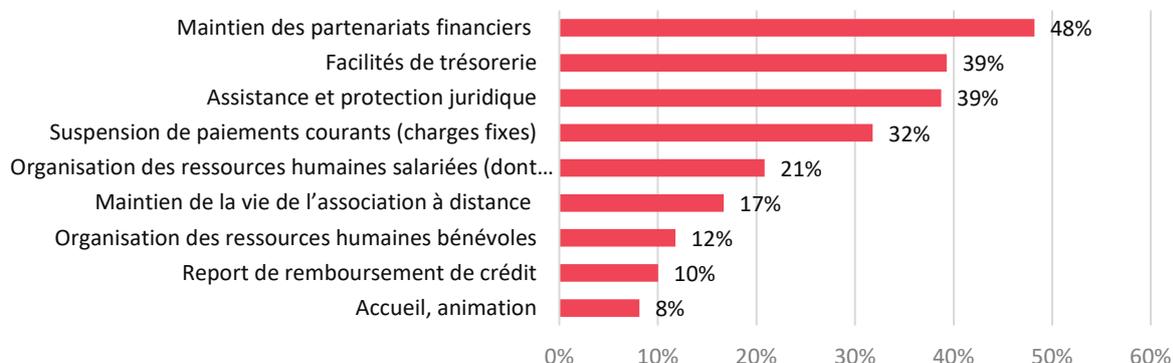
Ainsi la grande majorité des associations, tous secteurs confondus, se prépare à une perte de revenu d'activité significative.

Plus d'un tiers des associations, tous secteurs confondus, craint également une baisse des aides financières publiques et privées.

En regard, parmi les besoins économiques à court terme :

- 25% des associations ont besoin du maintien des partenariats financiers,
- 21% ont besoin de facilités de trésorerie,
- 15% ont besoin de suspension des paiements des charges fixes.

Les associations employeuses ont un besoin d'accompagnement significativement plus fort (cf. graphique ci-dessous), avec un besoin de soutien parfois deux fois plus important que la moyenne de l'ensemble des associations. C'est le cas pour le besoin du maintien des partenariats financiers que l'on retrouve chez 48% des associations employeuses, mais aussi des besoins de facilités de trésorerie (39%). 32% d'entre elles témoignent aussi d'un besoin de suspension des paiements courants :



Des besoins en termes d'accompagnement

Au début de la période, 25% des associations n'avaient pas connaissance des solutions financières proposées par le Gouvernement. Les têtes de réseaux ont fait, et continuent de faire, un travail important de pédagogie et de diffusion d'informations adaptées aux associations et aux secteurs dans lesquels elles évoluent. Ceci afin de permettre une meilleure connaissance des dispositifs publics mobilisés pour faire face à la crise sanitaire.

Les associations expriment également d'autres besoins :

- 17% ont besoin d'assistance et de protection juridique
- 12% ont besoin d'aide au maintien de la vie associative à distance

Dans ce contexte, le rôle des têtes de réseaux joue à plein, car elles sont en première ligne de l'accompagnement des associations.

IV – POUR FAIRE FACE À L'URGENCE, LE BESOIN DE RÉPONSES ADAPTÉES

État de la mobilisation des dispositifs de crise

En ce qui concerne les aides proposées par le Gouvernement ou les collectivités territoriales, la première chose que l'on remarque est qu'une grande majorité des associations n'a pas encore mobilisé ces aides. L'incertitude sur l'éligibilité des associations, levée dans les semaines qui ont suivi le début de la crise, pèse encore sur la mobilisation de ces aides, là encore, les têtes de réseaux associatives tout comme les pouvoirs publics ont un rôle important de prescripteurs.

Sur l'ensemble des associations, 90% n'ont pas activé les aides débloquées pour la crise sanitaire, et près d'un quart d'entre elles (23%) n'ont pas connaissance des aides en place. Sur la très faible part des associations ayant activé les aides disponibles (7%, qui représente néanmoins près de 100 000 associations), les deux tiers l'ont fait afin de demander des délais de paiements des échéances sociales et fiscales (67%). Plus d'un tiers (35%) l'ont fait pour des aides proposées à l'échelle de leur territoire et seules 8% ont activé le prêt bancaire garanti par l'Etat.

Concernant la mobilisation des aides par les associations employeuses, les chiffres sont nettement plus élevés :

- 23% d'entre elles ont activé une ou plusieurs aides ;
- Parmi elles 77% ont opté pour des délais de paiement des échéances ;
- Et 26% d'entre elles ont mobilisé des mesures proposées à l'échelle de leur territoire ;
- Malgré tout, une large majorité n'a pas activé ses aides et 15% des associations employeuses n'avaient pas connaissance des aides potentiellement disponibles.

Les clarifications apportées, notamment sur la définition du chiffre d'affaires appliqué aux associations pour les prêts garantis par l'Etat, devrait permettre une mobilisation à la hausse par le secteur associatif. Il en ira de même pour le fonds de solidarité, même si le critère chiffre d'affaires ou recette, reste encore peu adapté à l'ensemble des associations.

Cependant, en complément de ces premières mesures annoncées par le Gouvernement afin de soutenir les acteurs économiques, dont les associations, des mesures spécifiques doivent être prises rapidement pour permettre au tissu associatif, dans sa diversité, de faire face.

En effet, les associations construisent leur modèle sur une diversité des ressources, qui sont différemment impactées par la crise, et pour lesquelles des mesures de nature différente, mais complémentaires, doivent être prises.

Un nécessaire « Pacte de sécurisation sur les subventions »

Si les subventions ne représentent qu'une petite partie du budget associatif, elles sont pour certaines associations centrales dans la réalisation de leurs activités et de leurs missions sociales, et pour beaucoup un co-financement indispensable pour développer leurs projets.

Dans ce contexte la remise en cause des subventions, prévues pour financer des actions qui n'ont pas pu se dérouler sur cette période, ou sur des projets accusant des retards de réalisation, serait une nouvelle catastrophe pour le monde associatif. Plus largement, le soutien de l'Etat et des collectivités territoriales pour faire face dans cette période de crise, doit être affirmé pour permettre de maintenir le fonctionnement même des structures.

Aussi, et dans la logique de soutien public qui prévaut pour les acteurs économiques, notamment sur les possibilités d'aménagements contractuels prévus dans divers domaines, il paraît indispensable que le maintien et la souplesse prévalent également dans le cadre de la subvention.

Ainsi, et dans la lignée de la circulaire de 2015 sur les nouvelles relations entre les associations et les pouvoirs publics, et plus globalement de la Charte des Engagements Réciproques, **Le Mouvement associatif demande qu'un pacte soit signé avec l'Etat et les collectivités territoriales pour sécuriser les financements publics par subvention dont bénéficient les associations.**

Extrait de la Charte des Engagements Réciproques signée par Le Mouvement associatif, l'Etat et les collectivités territoriales

« Cet acte solennel, fondé sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, renforce des associations et la libre administration des collectivités territoriales. Il contribue à l'élaboration progressive d'une éthique partenariale »

[En savoir plus](#)

Ce pacte s'organise autour de 4 axes :

1. Prise en compte à travers une approche souple et bienveillante des problématiques liées à l'annulation ou le report d'actions prévues dans le cadre de la période de crise sanitaire
2. Engagement a minima de stabilité sur les budgets prévus avant la crise, et signature d'avenants, le cas échéant, permettant le report des actions et leurs conditions discutés d'un commun accord
3. Préconisation à l'autorité administrative de transformer la subvention prévue sur projet en subvention de fonctionnement, lorsque l'association en fait la demande, afin de lui permettre de faire face aux adaptations rendues nécessaires par la crise sanitaire dans l'exercice de son activité
4. Versements accélérés des subventions (solde 2019 et avances) et doublement du montant des avances prévues pour limiter les problèmes de trésorerie

Un fonds de soutien dédié aux associations

Certains outils à destination des entreprises, bien qu'ouverts aux associations, restent peu adaptés à ces dernières, à l'instar du fonds de solidarité pour les petites associations qui se base sur le chiffre d'affaires. Par ailleurs, ils ne s'adressent pas aux associations non employeuses, qui peuvent pourtant elles aussi rencontrer des difficultés économiques du fait de la crise. De nombreuses collectivités territoriales ont annoncé la mise en place de fonds de soutien spécifiques pour les acteurs associatifs de leur territoire, mais chacune sur des modèles différents, adressant parfois prioritairement certains secteurs, ou ne concernant que les associations déjà en partenariat avec la collectivité. Et aucun fond de ce type n'est aujourd'hui ouvert aux associations nationales et têtes de réseaux, qui jouent pourtant plus que jamais un rôle essentiel auprès de leurs membres pour les accompagner au travers de cette crise, et dont les moyens sont largement menacés par l'affaiblissement de leur réseau.

Afin d'apporter le soutien complémentaire nécessaire au secteur associatif pour traverser cette crise, et éviter un effondrement massif d'acteurs indispensables à la cohésion sociale et territoriale, **un fonds de soutien dédié aux associations doit être mis en place, venant en articulation d'une part des actions menées par les collectivités territoriales, au travers de crédits déconcentrés, et d'autre part des initiatives qui pourraient être mises en place par des acteurs privés au niveau national.**

Ce fonds de stabilisation serait mis en place en complémentarité des autres dispositifs, notamment régionaux, et interviendrait en soutien au fonctionnement pour des associations locales, régionales, nationales (y compris les têtes de réseau) devant faire face à une forte diminution de leurs activités et recettes afférentes (hors subventions) ou à une baisse de ressources issues de la générosité.

Mécanisme du fonds

Ce fonds pourrait être porté dans le cadre du Fonds de Développement pour la Vie Associative, dont la portée structurante et globale, lui confère la légitimité nécessaire pour ce faire. Il pourrait constituer une nouvelle ligne dite "FDVA 3" en complément des autres appels à projets du fonds ou bien être une action spécifique au sein du "FDVA 2 fonctionnement et innovation".

La gouvernance du FDVA est par ailleurs intéressante pour le fonds de stabilisation, puisqu'elle s'organise dans les territoires au niveau des départements et des régions dans un esprit de co-construction entre les associations, les pouvoirs publics et en lien avec les parlementaires. C'est sur cette même gouvernance que pourrait s'appuyer ce fonds.

Deux enveloppes, l'une nationale et l'autre déconcentrée, devraient être mises en place pour une prise en compte des besoins au plus près des acteurs.

Financement du fonds

Le FDVA est aujourd'hui un outil qui peut bénéficier des financements privés via le mécénat, ainsi l'hybridation du fonds de stabilisation est chose possible dès sa création.

Dès lors, un abondement par des fonds mutualisés de fondations souhaitant soutenir le secteur associatif à la suite de cette crise pourrait être imaginé, en complément du soutien public nécessaire.

V - APRÈS L'URGENCE, PENSER L'AVENIR

Des mesures complémentaires à acter pour l'année 2020

Il est aujourd'hui certain que l'impact de la crise sanitaire ne se limitera pas à l'arrêt des activités pendant les deux mois de confinement, mais se poursuivra bien au-delà, notamment en ce qui concerne l'organisation d'activités collectives, qui sont souvent au cœur de l'action associative. Pour d'autres associations, l'impact pourra également se traduire par un surcroît d'activités, notamment dans le domaine social, nécessitant des investissements et des moyens supplémentaires. Les premières mesures d'urgence doivent être complétées par d'autres mesures venant renforcer les ressources associatives.

Nous demandons qu'un nouveau projet de loi de finances rectificatif soit prévu, intégrant les mesures suivantes :

- **Exonération de taxe sur les salaires pour l'année 2020**
- **Mesures incitatives pour renforcer la générosité**
- **Renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement**

Poids de la taxe sur les salaires associatifs aujourd'hui

- En moyenne les associations payent près de 190 000 euros par an de taxe sur les salaires
- La taxe sur les salaires pèse sur les ETI et grandes associations employeuses et représente en 2018 près de 6% de la masse salariale, et 3,4% du budget en moyenne des associations

Enquête réalisée en décembre 2019 par Le Mouvement associatif portant sur l'année 2018

L'ouverture d'une discussion sur un plan de relance post-crise

La mise en œuvre des mesures d'urgence à court terme constitue, pour Le Mouvement associatif, la première étape dans l'accompagnement des associations. Le palliatif devra laisser place ensuite à la construction de l'après, et pour ce faire, il est indispensable d'ouvrir très vite une discussion sur un plan de relance et d'investissement post-crise.

Le contexte actuel montre qu'une réflexion s'impose quant à l'ambition de financements des activités d'intérêt général, et devra interroger tant la fiscalité qui se doit d'être plus juste et plus incitative envers ces activités, que l'accompagnement de ces structures et le soutien à l'engagement en leur sein.

Loin de partir de zéro, cette discussion doit également s'appuyer sur les fruits de la concertation entre le monde associatif et les pouvoirs publics de 2018 et des 59 propositions qui en résultent et consultables dans le rapport "pour une politique de vie associative ambitieuse et une société de l'engagement".

Aussi, Le Mouvement associatif demande au Gouvernement la mise en place d'une discussion formelle dès que possible, permettant de construire un plan de relance des associations accompagné de mesures traduites dans les projets de loi de finances à venir.



WWW.LEMOUUMENTASSOCIATIF.ORG



[@LEMOUUMENTASSO](https://twitter.com/LEMOUUMENTASSO)
[#DUTILITÉCITOYENNE](https://twitter.com/LEMOUUMENTASSO)



LE MOUUMENT ASSOCIATIF



Le
MOUUMENT
ASSOCIATIF